



10 000 000 millions pour nos collègues de nuit... Un gros chiffre qui ne distribue que des miettes. Nous policiers ne sommes pas des mendiants

Nous policiers avons en charge de faire respecter la Loi.

Nous exigeons que notre employeur face de même et nous applique à minima les garanties du Code du Travail.

En octobre 2017, nos collègues CRS voyaient leur Indemnité Journalière d'Absence Temporaire (IJAT) fiscalisée par un vote à l'Assemblée Nationale, tandis que la même semaine les députés votaient contre la fiscalisation de leur Indemnité Représentative de Frais de Mandat (IRFM), pourtant plus de dix fois supérieure. Faites ce que je dis, pas ce que je fais.

Fin d'année 2019, Christophe CASTANER a payé une partie de nos heures supplémentaires.... moins chère que l'heure légale ! A titre de comparaison un agent de sécurité privé verra ses 8 premières heures supplémentaires par semaine majorées de 25% et au-delà de 50%. Notre employeur lui a poussé le cynisme en budgétisant par avance des heures supplémentaires dans la Loi de finance, car nous faire faire des heures supplémentaires coûtent moins chère, que d'embaucher !

Juillet 2020, Emmanuel MACRON promet (donc rien de sûr encore) 10 millions d'euros pour nos collègues travaillant de nuit (environ 15 000), soit 50€/par mois par fonctionnaire, permettant d'arriver à 11€ de bonus par nuit de 12h08 ! A titre de comparaison un agent de sécurité privé verra chaque majoré de 10%, voir 25% s'il est agent de sûreté aéroportuaire. Nous sommes loin du compte.

Nous policiers ne sommes pas des mendiants acceptant une aumône de notre employeur public. Nous ne voulons pas des miettes ou un os à ronger, mais simplement être payé pour le travail fait. Le point d'indice étant gelé, nous sommes obligés d'accepter ces oboles successives, pour compenser la hausse du coût de la vie.

« On donne plus facilement l'aumône à un misérable qu'un salaire honorable à un bon travailleur. » Proverbe hongrois

A VIGI nous demandons donc des salaires honorables pour tous les policiers, qu'ils soient administratifs, techniques, scientifiques, ouvriers d'Etat, gardien de la Paix, officiers, commissaires, etc.